

QUESTIONS DIVERSES

AFFAIRE N° 31/4

OBJET: Cession par bail à construction à Monsieur SAMOURGOMPOULLE Eusèbe d'un terrain communal de 1200m<sup>2</sup> à vocation industrielle situé chemin Finette.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport :  
Mesdames, Messieurs et chers collègues,

Par délibération en date des 9 et 16 juillet 1980 (affaire n°28), vous avez décidé d'exclure du périmètre de la ZAC n°1 des Patates à Durand l'emprise réservée pour le projet de digué en terre aujourd'hui abandonné, et de classer les terrains correspondants en Zone UYc (à vocation industrielle et artisanale).

Monsieur SAMOURGOMPOULLE Eusèbe, entrepreneur, serait intéressé par la cession d'une parcelle de 1200m<sup>2</sup> dans l'immédiat en vue de l'installation d'une fabrique d'agglos, représentant l'emploi de huit personnes, avec possibilité d'extension ultérieure si son entreprise se développe.

Monsieur SAMOURGOMPOULLE Eusèbe serait d'accord sur les conditions de cession offertes par la Municipalité à savoir, -bail à construction d'une durée de 40 ans avec loyer échelonné sur cinq ans, calculé sur la base d'un prix de 46 Francs le mètre carré et d'un taux d'intérêt de 10%.

Je vous demande votre avis sur ce projet et, en cas d'accord, de bien vouloir m'autoriser à intervenir dans le bail à construction à passer avec Monsieur SAMOURGOMPOULLE.

---

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets le rapport aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE.

---

UV - St. Denis le 9 Mars 1981  
P/le Préfet le Secrétaire Général  
Signé: R. d'Arcey  
Pour Copie Certifiée Copie  
P/le Préfet, le Chef de Bureau délégué  
Jacques Laoste